

# Dossier de presse

Révision du SAGE de l'Yerres :

concertation préalable du public



Contact presse :

**Jean-Baptiste Ferrero** - Directeur de la Communication

jb.ferrero@syage.org 01 69 83 72 21 – 06 45 10 01 76

**Jean-Michel Edouard** – Chargé de communication

jm.edouard@syage.org 01 69 83 72 89 – 06 45 29 00 09



# SOMMAIRE

1. Edito de Guy Geoffroy, président de la Commission Locale de l'Eau de l'Yerres
2. Edito de Romain Colas, président du SyAGE
3. Le mot du Garant de la concertation préalable au public
4. Qu'est-ce que la CLE ?
5. Présentation du SyAGE EPAGE de l'Yerres
6. Pourquoi une révision du SAGE de l'Yerres ?
7. Quelques chiffres clés.
8. Où s'informer ?
9. Comment donner son avis ?



**Guy Geoffroy, président de la CLE de l'Yverres**

Le SAGE de l'Yverres, sur l'ensemble du bassin versant depuis son élaboration à partir du début des années 2000 et son approbation en 2011, est reconnu comme étant un outil pertinent qui crée une véritable stratégie de territoire cohérente sur l'eau et les milieux aquatiques.

La Commission Locale de l'Eau, l'instance chargée de la mise en œuvre et de la révision du SAGE constitue un lieu de discussion et de concertation pour débattre et rechercher des solutions de conciliation autour de situations parfois conflictuelles afin d'assurer la pérennité des usages de l'eau, le maintien et l'atteinte du bon état des milieux.

Parmi les objectifs du SAGE, figurent également l'échange et le partage sur la question de l'eau dans toutes ses composantes afin d'intégrer tous les citoyens d'un territoire. De ce fait, au-delà de la Commission Locale de l'Eau qui est représentative des principaux acteurs concernés par la question de l'eau, le SAGE de l'Yverres concerne chaque habitant du bassin versant.

C'est pour cela que la CLE a choisi de mener la révision du SAGE de l'Yverres de la manière la plus participative possible avec notamment plusieurs temps d'échange avec l'ensemble des acteurs concernés, dont le grand public.

**La gestion de la ressource en eau n'est pas que l'affaire des collectivités ou des services gestionnaires de la ressource en eau ou bien des services de l'État. Elle nous concerne tous et nous incombe à tous de manière collective quelle que soit l'échelle à laquelle nous nous plaçons.**

Cette concertation est donc fondamentale et indispensable pour partager et faire entendre vos besoins, vos souhaits, vos craintes et vos espoirs sur ce sujet vital. Venez nombreux vous exprimer !

# EDITO



## **Romain Colas, président du SyAGE.**

Depuis 2011, le SyAGE est la structure porteuse du SAGE.

Porter le SAGE est un atout qui offre au SyAGE, depuis plus de dix ans, une vision stratégique sur l'avenir des milieux humides et sur les projets, souvent novateurs, à mettre en œuvre pour préserver la ressource en eau.

Être garant de la mise en œuvre du SAGE nous permet de donner du sens à nos multiples actions quotidiennes et de garder, par rapport à celles-ci, le recul nécessaire pour éviter le piège du court-terme.

Observé et parfois jugé sur des opérations réalisées « ici et maintenant », c'est surtout au long terme que nous aurons des comptes à rendre, car le temps de l'eau est le temps long.

La révision du SAGE, à laquelle nous invitons à participer toute la population du bassin versant, est une formidable occasion pour que chacun puisse contribuer à l'avenir de notre territoire, en lui permettant de s'adapter au changement climatique et en le rendant plus résilient.

Comme toujours depuis 2011, nous sommes fiers et heureux d'accompagner ce projet et j'espère que vous serez nombreux à faire de même.

# Le mot du garant



**Patrick Norynberg**  
**Garant de la concertation préalable**

Les garants sont à disposition des maîtres d'ouvrages publics ou privés et peuvent être sollicités pour jouer un rôle de tiers pour la bonne conduite d'un processus de concertation et de débat public sur un projet ou un programme. Leur rôle est de s'assurer de la bonne compréhension du sujet par les habitants et de leur permettre d'avoir tous les éléments de connaissance sur le projet et ses impacts afin de pouvoir se faire un avis éclairé. Ma mission de garant consiste ici à donner la parole, la faire entendre de sorte que celle-ci est du pouvoir sur la décision.

Ce processus est placé sous l'autorité du maître d'ouvrage porteur du projet, en l'occurrence la CLE de l'Yerres. Le garant n'est pas là pour défendre, ni pour porter un avis sur le projet mais il est force de proposition en termes de méthode de débat en tant que facilitateur du dialogue. Ce qui importe pour le garant, c'est de veiller à ce que tous les éléments du projet soient communiqués et débattus en toute transparence. Pour cela le garant est attentif à la qualité du débat et au processus démocratique en garantissant notamment :

- L'accès à l'information sous toutes ces formes;
- Des réponses complètes et sincères;
- La transparence des échanges et leurs restitutions,
- L'équivalence, tous les arguments se valent dans le temps du débat et doivent être traités avec la même importance;
- L'argumentation, ce qui compte c'est l'argumentation et tous les intérêts doivent pouvoir être représentés.

Le garant est ainsi à la fois un prescripteur, un facilitateur, un observateur de la concertation. Il est indépendant et neutre. Il n'est pas choisi par le maître d'ouvrage mais par la Commission Nationale de Débat Public.

Enfin, il est le témoin du processus et rend compte dans son rapport final de tout ce qui a été fait et dit par toutes les parties, en particulier du public, des réponses apportées et des enseignements qu'en tirent le maître d'ouvrage.

Je vous invite à venir vous informer, donner votre avis, échanger et dialoguer avec les parties prenantes. Vous êtes donc les bienvenus.

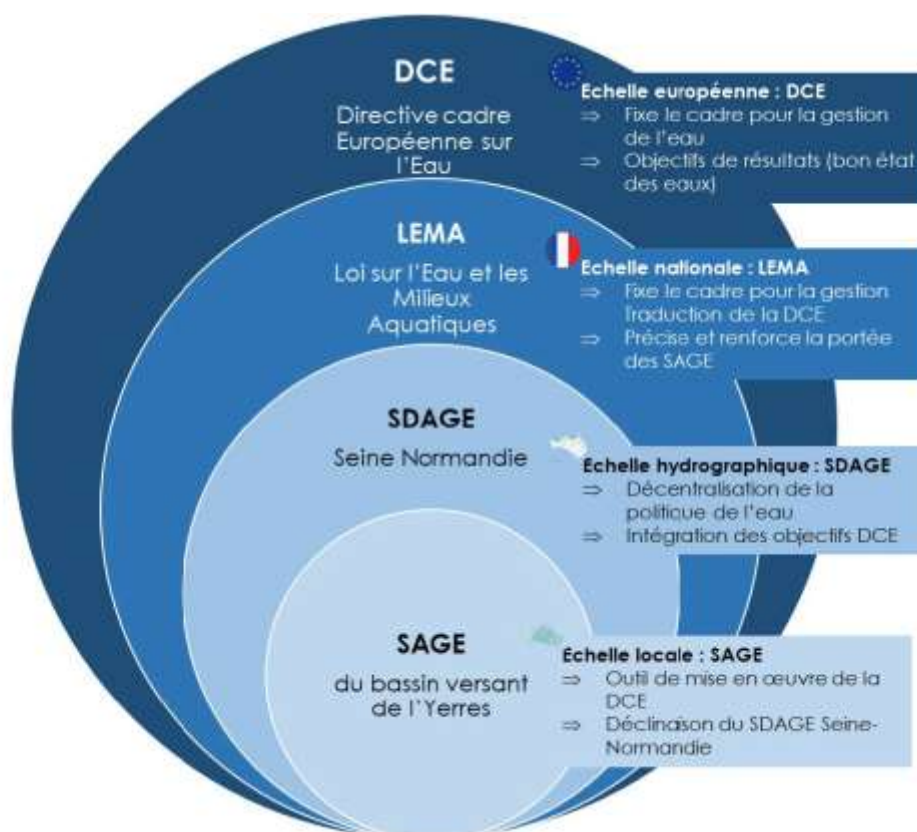
# Qu'est-ce que la CLE de l'Yerres ?

LA CLE est comme un petit « parlement de l'eau » qui assure le suivi et la mise en œuvre du SAGE. C'est une instance indépendante locale de concertation qui représente les acteurs du territoire : collectivités territoriales et établissements publics locaux, usagers, propriétaires riverains, organisations syndicales et professionnelles, associations et services de l'État.

Concrètement, elle définit des axes de travail, organise le calendrier de la démarche, anime la concertation, suit la mise en œuvre du SAGE, arbitre les conflits éventuels...

La CLE n'ayant pas de personnalité morale et juridique propres, ni de moyens de fonctionnement, celle-ci doit s'appuyer sur une structure porteuse assurant le secrétariat technique, l'animation, la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires au SAGE.

Son portage administratif est assuré par le SyAGE depuis le 1er octobre 2011.

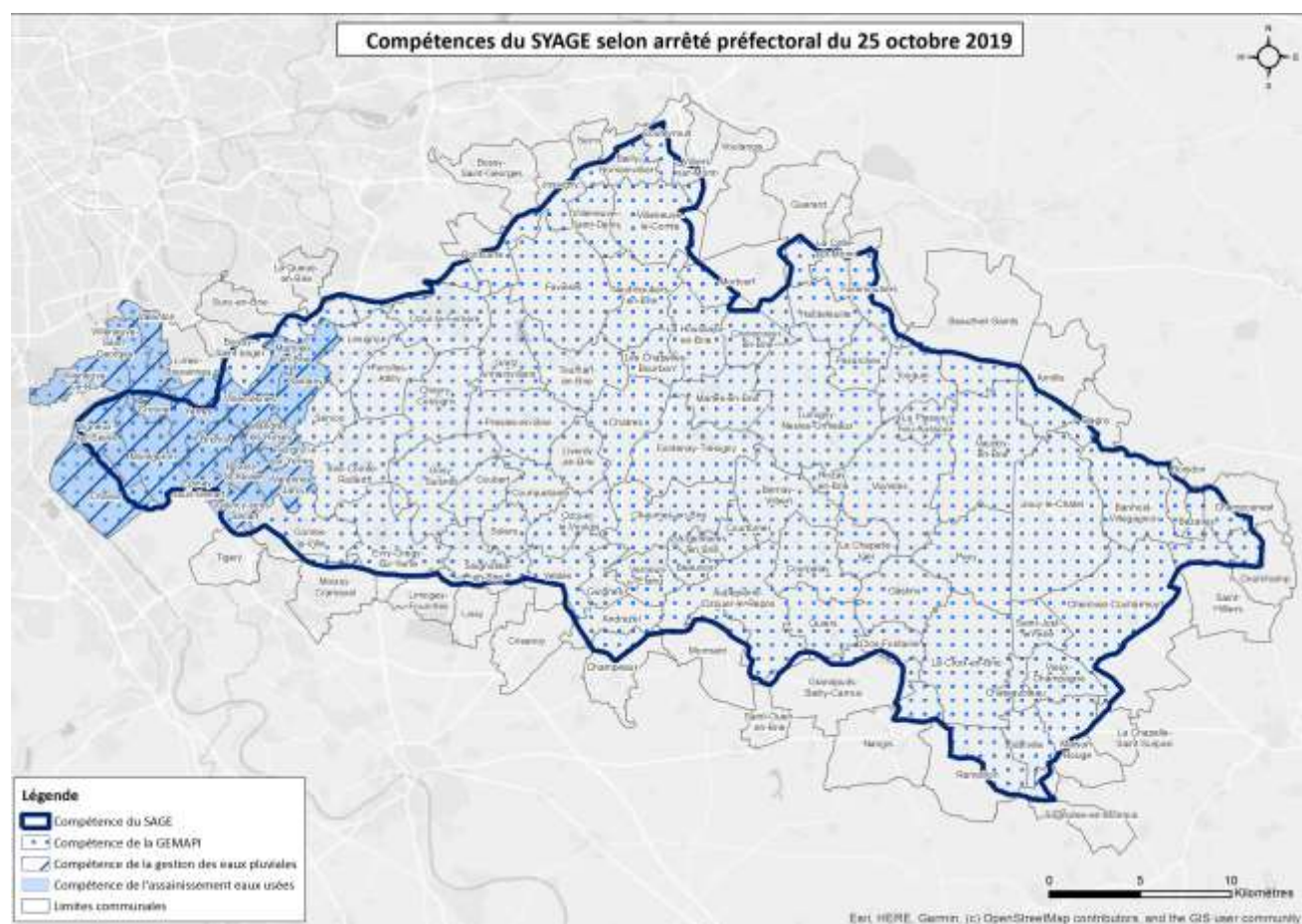


# Le SyAGE-EPAGE de l'Yerres

Le SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine) EPAGE de l'Yerres est un syndicat mixte fermé à la carte qui assure, au vu de ses derniers statuts approuvés par arrêté interpréfectoral du 28 avril 2021, les 4 compétences suivantes :

1. L'assainissement Eaux Usées,
2. La gestion des Eaux Pluviales,
3. La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),
4. La mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

Son périmètre s'étend sur le territoire de 120 communes à cheval sur 3 départements (Essonne, Seine-et-Marne et Val-de-Marne). Sont membres du SyAGE 28 communes et 25 groupements de collectivités. Le périmètre d'intervention diffère selon les compétences (carte des compétences ci-dessous). Sur le bassin versant de l'Yerres,



# Présentation du SAGE de l'Yerres

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil de planification à portée réglementaire et assure un suivi rigoureux de sa mise en oeuvre et du respect de ses mesures.

C'est la déclinaison du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à l'échelle du bassin versant, qui suit la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) qui fixe le cadre pour la gestion de l'eau..

**Pourquoi une révision du SAGE de l'Yerres ?** En janvier 2018, la CLE a donc décidé de lancer une révision du SAGE afin d'actualiser les données d'état des lieux vieillissantes, de faire un bilan de la mise en oeuvre du SAGE, de se mettre en compatibilité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et d'intégrer l'enjeu d'adaptation au changement climatique dans la nouvelle stratégie du SAGE.

Le SAGE a donc débuté sa phase de révision en 2019 et la CLE a souhaité que cette étape soit la plus participative possible. Le 27 février 2020, la CLE a décidé de mener une concertation préalable avec le public au moment de la préfiguration d'une nouvelle stratégie pour le SAGE. La CLE a choisi de faire appel à une concertation avec garant.

Ainsi, celui-ci, désigné par la Commission Nationale du Débat public (CNDP) supervise l'ensemble du dispositif de concertation et tirera le bilan des échanges.



# Quelques chiffres sur le territoire du SAGE de l'Yerres

- Superficie totale du territoire : 1 041 km<sup>2</sup>
- 3 départements : la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-de-Marne
- 640 500 habitants en 2016
- 776 km de réseau hydrographique
- 17 masses d'eau superficielles (16 masses d'eau naturelles et 1 masse d'eau artificielle)
- 1 masse d'eau souterraine
- 27 ZNIEFF de type 1 et 10 ZNIEFF de type 2
- 1 site Natura 2000 « L'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie »
- 1920 ha de zones humides identifiées
- 58 % de surface agricole    26 % de forêts

# Où s'informer et donner son avis ?

- **Une page web dédiée au projet : [www.syage.org/sage/](http://www.syage.org/sage/)**  
Elle centralise tous les documents d'informations nécessaires à la compréhension du projet. Les notes des différents temps de concertation y seront également consultables. Vous pourrez donner votre avis ou votre contribution à cette adresse : #concertation2021
- **Un questionnaire et une foire aux questions (FAQ) en ligne**  
Pour faciliter la formulation et la transmission des avis, un formulaire à choix multiples est créé et accessible en ligne.  
LA FAQ permettra au public de s'informer et d'échanger sur la révision du SAGE de l'Yerres.
- **Le dépliant de la concertation préalable**  
Le dossier et le dépliant de la concertation seront accessibles dans les locaux du SyAGE-EPAGE : 17 rue Gustave-Eiffel - 91230 Montgeron (9h à 12h et 14h à 17h) et au 6 rue Alphonse de Lamartine - 77540 Rozay-en-Brie  
Le dossier de la concertation et le dépliant seront aussi téléchargeables sur le site internet : [www.syage.org/sage](http://www.syage.org/sage) Ces documents seront également mis à disposition en mairie, lors des réunions publiques et du point d'information.
- **Les réunions publiques**  
Ouvertes à tous, elles permettront au public de découvrir le projet, d'échanger et de poser des questions.  
**Judi 7 octobre 2021 – 18h à 20h à Soignolles-en-Brie**  
**Judi 14 octobre – 18h à 20h à Epinay-sous-Sénart**  
**Mercredi 10 novembre – 18h à 20h à Combs-la-Ville**  
Inscription obligatoire : [cle.yerres@syage.org](mailto:cle.yerres@syage.org)
- **Les balades**  
Elles permettront la complexité des enjeux de l'eau. Elles auront lieu les après-midis avant les réunions publiques soit :  
**Judi 7 octobre 2021 – 16h à 17h à Soignolles-en-Brie**  
**Judi 14 octobre – 16h à 17h à Epinay-sous-Sénart**  
**Mercredi 10 novembre – 15h30 à 16h30 à Combs-la-Ville**  
Inscription obligatoire : [cle.yerres@syage.org](mailto:cle.yerres@syage.org)
- **Les forums**  
Les forums sont des séances participatives qui permettront d'échanger sur une thématique particulières autour de la révision du SAGE de l'Yerres  
**Samedi 23 octobre – 18h à 22h – Épinay-sous-Sénart**  
**Lundi 22 novembre – 18h à 22h – Soignolles-en-Brie**  
**Judi 25 novembre – 18h à 22h – Combs-la-Ville**
- **Stands mobiles**  
Des stands mobiles seront installés dans différents endroits du territoire comme les gares, les marchés ou des événements. Ce dispositif permettra d'aller à la rencontre des habitants, de les informer et d'apporter des réponses sur la révision du SAGE de l'Yerres.  
Les lieux et dates de ces « stands éphémères » seront communiqués sur le site Internet du SyAGE.